

\boxtimes	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	Back-office - Options
	Négociation - Dérivés sur actions et indices	Technologie
\boxtimes	Back-office - Contrats à terme	Réglementation

CIRCULAIRE Le 16 août 2013

AUTOCERTIFICATION

MODIFICATION AUX CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS À TERME SUR SWAP INDEXÉ À UN JOUR (OIS)

UNITÉ DE FLUCTUATION DES PRIX

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé les modifications aux caractéristiques du contrat à terme sur swap indexé à un jour (le « contrat OIS ») afin d'augmenter son unité de fluctuation des prix à 0,005 ou 31,25 \$ CAN (un demi de 1/100 de un pour cent de 5 000 000 \$ CAN sur une base de 45,625/365 jours). Des modifications additionnelles ont été apportées aux caractéristiques du contrats OIS afin d'uniformiser leur version française et leur version anglaise. La Bourse désire aviser les participants agréés que ces modifications ont été autocertifiées conformément au processus d'autocertification prévu à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

La version modifiée des caractéristiques du contrat OIS, que vous trouverez ci-jointe, entrera en vigueur le **19 août 2013**. Veuillez noter que celle-ci sera également disponible sur le site Web de la Bourse (www.m-x.ca).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Joanne Elkaim, Directrice, dérivés sur taux d'intérêt, Marchés financiers, au 514 871-7891 ou à jelkaim@m-x.ca.

M^e Pauline Ascoli Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés

Circulaire no.: 146-2013